

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/2020  
à 20 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau**

**Secrétaire de séance :** Jérôme BONNET

**Présents :** Sandra BOUCHARD, Françoise BOUDIER, Liliane CANDY, Géraldine COULAUD, Christiane GIRAUD-AUDINE, Jérôme BONNET, Jérôme FOURNIER, Florent MARTIN, Nicolas TRUPHEME

**Absents excusés :** Thibaut ELAPHOS, Christian BERNARD

**Procurations :** Mr Thibaut ELAPHOS a donné procuration à M. Florent MARTIN, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 04.

**1/ Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU**

Suite à la délibération du 03.06.2020 prescrivant la modification simplifiée du PLU, à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23.06.2020 au 23.07.2020, à l'avis des personnes publiques associées et étant donné qu'aucune remarque n'a été formulée, le Conseil Municipal décide d'approuver la Modification Simplifiée n° 1 du PLU et dit que les formalités d'affichage et de publicité seront faites.

**Adopté à l'unanimité**

**2/ Offre d'emprunt en prêt relais**

Afin de financer le lotissement de la Clorisse, il est proposé de contracter un emprunt sous forme de prêt relais auprès de la Banque Postale, pour un montant de 175 000 € sur trois ans. Après avoir pris connaissance du contrat, le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité et donne pouvoir au maire pour le signer.

**Adopté à l'unanimité**

**3/ SIVU du Beynon, modification du nombre de titulaires :**

Suite à l'approbation des nouveaux statuts du SIVU du Beynon, le nombre de titulaires a été modifié. Il s'agit de désigner désormais cinq titulaires (au lieu de huit précédemment) qui sont : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Mr Nicolas TRUPHEME, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD.

**Adopté à l'unanimité**

**4/ Parcelle de Saint-Martin, acquisition foncière**

Une acquisition foncière du domaine public non cadastré et appartenant au Département est proposée pour 4690 m<sup>2</sup> au lieu-dit de Saint Martin. La parcelle créée B 1691 est vendue au prix de 2 460 €. Le conseil municipal est d'accord pour cette acquisition et dit que les frais de géomètre sont à la charge de la commune et la rédaction de l'acte administratif à la charge du Département.

**Adopté à l'unanimité**

**5/ Questions diverses**

**A/ Remboursement d'un trop perçu DGF 2020.**

Suite à un trop versé de DGF 2020, la commune doit rembourser la somme de 1287 € et procéder à un virement de crédits pour alimenter le compte budgétaire 7419.

**Adopté avec 9 voix pour et 1 abstention.**

**B/ Contrat Aidé (CAE-CUI)**

Un recrutement peut se faire en contrat aidé (CAE-CUI) pour une durée d'un an renouvelable afin de palier un surcroît de travail au Groupe Scolaire, cantine-garderie et entretien des locaux communaux. Le Conseil municipal accepte avec une prise d'effet au 31.08.2020 et sollicite les aides financières de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité**

**C/ Château**

Suite à la visite du château qui est à nouveau mis à la vente.

Tous les présents sont d'accord pour mener une réflexion concernant les projets liés à un éventuel achat.

Dans ce cadre, il est envisagé d'organiser une rencontre avec la conservation du patrimoine

La séance est levée à 21 heures 16.

Le Maire, Florent MARTIN